



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **47-09**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 16 septembre 2009

Le douze novembre deux mille huit à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-président du SIRD

Date de convocation : 4 septembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Présents : M.BAFFERT, Y.BOULARD, M.BROUZET(1), J.CARRIER, C.DIDIER, J.GAUTHIER, V.GONNET, G.JULLIEN, M. MASTROMAURO, A. SAUNIER-PLUMAZ(1), J. TESSAIRE

Absents excusés : F.GILABERT, P.MOLINARO, C.COIGNE, P.MOLINARO, D.ROUX, G.FRIER, A.CARBONARI

Président de séance : M.BAFFERT

Secrétaire de Séance : V.GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**
Attribution de chèques cadeaux au personnel du SIRD.

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président expose :

-Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales

Il est rappelé aux membres du Comité syndical que le personnel du SIRD percevait au titre des cadeaux de fin d'année un chèque d'une valeur variable tous les ans.

Ce chèque était remis pour chaque enfant de moins de 15 ans. Il était versé par le SIRD sur un compte ouvert pour l'attribution d'avantages au personnel.

Celui-ci ayant été supprimé, il a été proposé de reconduire pour la huitième année l'attribution de chèques-cadeaux au titre des avantages accordés au personnel.

Le comité syndical acte cette décision pour 13 enfants de – de 15 ans (enfants nés à compter du 01/01/1995) pour un montant de 45 € par enfant.

En conséquence,

Le Montant total de la dépense s'élève à 585 €

Le comité après avoir délibéré

☞ ACCEPTE la proposition du Président

☞ DIT que cette dépense est inscrite au compte 6232 du BP 2009 du SIRD

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 17 septembre 2009

Le Président,
Michel BAFFERT